

COMPRENDRE LES TERRITOIRES DE PROXIMITE

Introduction : La population de la France vit dans un espace qu'elle a organisé, aménagé et constitué en territoires : régions, départements, Intercommunalités, communes... On utilise parfois l'expression de « millefeuille administratif » pour décrire la complexité de l'organisation territoriale du territoire français [réforme territoriale].

Pour répondre efficacement aux problèmes qui se posent à la société (transports, logement, santé, éducation...) ces territoires sont administrés à plusieurs échelles, depuis celle de la commune jusqu'à celle du territoire national, par des assemblées élues, aux compétences spécifiques. Ces différents territoires peuvent donner aux habitants un sentiment d'appartenance commun.

Problématique : Quels sont les acteurs et les enjeux de l'aménagement du territoire.

I. Acteurs et territoires de l'aménagement.

A. L'Etat :

C'est l'acteur fondamental de l'aménagement du territoire au **XXème** :

- France = un pays centralisé avec Paris comme centre ; c'est héritage de la monarchie française gardé par la Révolution française. D'où un profond déséquilibre entre la capitale et le reste du territoire (la province)
 - **1947** : Jean François Gravier écrit *Paris et le désert français* (après la 2GM, nécessité de reconstruire le pays).
 - Devant ce constat, l'État crée la **DATAR** (délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) en **1963** qui est chargée de rééquilibrer le territoire, développer les transports ou encore aménager des territoires touristiques.
- 1980's : décentralisation (processus selon lequel l'Etat transfère des compétences aux collectivités locales (commune, département, région)). But : plus de compétitivité

Lois de décentralisation :

- 1982-1983 : lois Defferre (libre administration des collectivités territoriales)
- 1999 : lois Voynet (révision des « Pays ») et Chevènement (renforcement et simplification de la coopération intercommunale)
- 2003 : réforme constitutionnelle (organisation décentralisée de la République)
- 2004 : lois Raffarin (libertés et responsabilités locales : référendums locaux + autonomie financière des collectivités territoriales)
- 2010 : projet de loi adopté (renforcement et simplification de l'intercommunalité / plus de transferts de compétences aux collectivités locales)

Enjeu de la décentralisation : donner plus de compétences aux collectivités locales (pour rééquilibrer le territoire français) et développer des relations entre ces territoires de proximité pour qu'ils soient compétitifs et attractifs

- **1992 : déconcentration** (l'Etat a déconcentré ses services. Il garde ses compétences mais il en confie la gestion aux préfets de région)
- rôle actuel de l'Etat : lancer des appels à projet, être un partenaire de projets locaux (Contrats de Projets entre l'Etat et la Région (CPER)), apporter des subventions
- L'Etat continue de jouer un rôle majeur mais il n'est plus le seul acteur.

B. Les collectivités territoriales :

La France est découpée en de nombreuses **circonscriptions administratives** (divisions d'un territoire à l'intérieur desquelles une autorité administrative est compétente pour agir). C'est ce que l'on appelle les collectivités territoriales

- Les communes

- création : 1789 / statuts : 1884
- environ 36.700
- gérée par un maire et des conseillers municipaux

- Les départements

- création 1790 / statuts 1871
- 101
- géré par un conseil général

- Les régions

- création 1955
- 27 jusqu'en 2015 (22 métro + 5 outremer) ... mais depuis la réforme territoriale de 2016 on compte 18. Les 18 régions (13 en métropole, 5 en outre mer = Guyane, Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Mayotte) ont un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire :
 - Elles sont pour la plupart organisées autour d'une seule métropole régionale servant de « capitale » (Bordeaux pour l'Aquitaine ; Lyon pour le Rhône-Alpes) ; certaines ont plusieurs villes de taille et de poids économique plus ou moins équivalent (la région Haute Normandie avec Caen, Le Havre et Rouen comme capitale).
- gérée par un conseil régional / un préfet de région (élection au suffrage universel tous les 6 ans)

Compétences :

- Peuvent décider seules des aménagements dans les domaines économique, social et environnemental.
- Peuvent prélever des impôts (impôts locaux) et disposent donc d'un budget qui leur est propre.
- Reçoivent des dotations (des financements) de l'Etat (qui sont de plus en plus faibles) : les régions notamment en reçoivent à travers les Contrats de Projet Etat-Région.
- Elles gèrent et financent la construction et l'entretien des lycées ou encore les transports interrégionaux avec les TER (transport express régional).

C. L'Union européenne

L'UE veut renforcer l'intégration des différents territoires qui la composent et agit le plus souvent à l'échelle des régions notamment celles aux frontières du territoire. Elle développe des régions transfrontalières :

- L'UE a décidé de s'appuyer sur la région comme entité administrative pour l'ensemble de ses démarches, actions, financements, projets.
- Ces régions transfrontalières sont appelées Euro régions. Elles ont pour but de développer les relations transfrontalières, de mener des échanges dans le domaine culturel et de penser ensemble les futurs aménagements des infrastructures (une nouvelle autoroute par exemple).
- L'UE finance ses différents projets grâce aux fonds structurels notamment le FEDER, le fonds européen de développement régional, qui vise à réduire les inégalités entre les territoires.

D. Les acteurs privés

Les acteurs publics sont de plus en plus endettés et se désengagent de plus en plus des projets d'aménagement des territoires :

- Partenariat public-privé : des entreprises privées sont sollicitées pour construire de nouvelles autoroutes ; en échange, elles les reçoivent en bail et reçoivent l'argent issus des péages.

Les individus peuvent s'organiser en association et défendre leurs intérêts, participer à des débats publics (syndrome NIMBY, « not in my backyard » : expression utilisée lorsque des individus refusent un aménagement près de chez eux comme une usine de traitement des eaux ou une déchetterie)

II. L'intercommunalité : de nouveaux découpages administratifs pour remédier à l'émiettement communal et dynamiser le territoire

Intercommunalité : coopération entre plusieurs communes qui rassemblent leurs moyens humains et financiers pour élaborer des projets.

Développement depuis les années 1990

On distingue plusieurs types d'intercommunalités, selon le nombre d'habitants :

- les **communautés de communes**, - **de 50 000 habitants** (2406) : regroupement de communes ayant un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace.
- les **communautés d'agglomération** (174) : regroupement de plusieurs communes qui forment un ensemble de plus de 50 000 habitants, autour d'une commune-centre de plus de 15 000 habitants.
- les **communautés urbaines** (16) : regroupement de plusieurs communes formant un ensemble de plus de 500 000 habitants autour d'une grande métropole régionale

L'Etat encourage les communes à s'associer entre elles et créer des **intercommunalités** pour gérer en commun les déchets, l'approvisionnement en eau...

• **Depuis 2014**, toutes les communes ont l'obligation de se regrouper dans un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), structure créée en **1992** par l'Etat pour regrouper les communes.

Afin d'obtenir la meilleure gestion possible à l'échelle locale et coordonner les actions des collectivités territoriales, des outils ont été créés.

Chaque EPCI doit mettre au point un SCOT.

SCOT : schéma de cohérence et d'organisation territoriale ; un document élaboré par un EPCI ; l'objectif est de mettre en commun les différentes politiques d'aménagement urbains pour assurer une meilleure cohérence pour les logements, les transports publics, l'aménagement de zone d'activité économique ou la gestion des déchets par exemple.

III. Enjeux de l'aménagement des territoires du quotidien

Le financement des projets de développement des collectivités territoriales provient :

- de la **fiscalité** (ensemble des pratiques relatives à la perception des impôts et autres prélèvements obligatoires)
- de l'emprunt
- de la vente de services aux usagers (transports, loisirs...)
- des subventions de l'Etat (les collectivités ont de nouvelles compétences et l'Etat pour maintenir un équilibre territorial favorise les aides aux régions en difficultés) et de l'Union européenne (Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER)).

L'en jeu prioritaire de l'aménagement des territoires du quotidien est d'assurer l'équité territoriale inscrite dans la Constitution : chaque citoyen doit pouvoir bénéficier des mêmes conditions d'accès aux services publics (santé et éducation par exemple) sur l'ensemble du territoire national.

Le **développement durable** fait partie des objectifs majeurs de l'UE, de l'Etat et des collectivités territoriales :

- L'UE propose des financements dans le cadre de sa politique de cohésion régionale.
- L'Etat met en place des politiques de zonages spécifiques : pour les quartiers en difficultés, pour les zones rurales enclavées.
- Les collectivités territoriales mettent en place des Agendas 21 avec une série d'objectifs en faveur du développement durable, de la protection des milieux dits naturels : 2015 il y en a 59 PNR en France

Pb majeur : d'un seul acteur pour l'aménagement du territoire on est passé à une multitude d'acteurs agissant à différentes échelles (européenne, nationale, régionale, départementale, locale) avec souvent **des compétences qui se chevauchent**, d'où l'expression de « **millefeuille administratif français** ».

Ccl : les acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire en France sont donc multiples et les collectivités territoriales ont un rôle désormais majeur dans l'aménagement des territoires.

Vocabulaire :

Circonscription administrative : c'est une division du territoire national à l'intérieur de laquelle une autorité administrative est compétente pour agir. Les principales divisions du territoire sont les divisions régionales, départementales, cantonale et communale.










Déconcentration : l'État crée des relais de son autorité dans les circonscriptions administratives pour être au plus près des administrés afin d'être plus efficace. Les services déconcentrés ont pour mission d'appliquer au niveau local les politiques conçues au niveau central.

Décentralisation : c'est le transfert d'une partie des pouvoirs et des compétences de l'État aux collectivités territoriales avec les ressources financières correspondantes. En France, les principales phases datent de 1982 (lois Defferre) puis de 2009 (loi sur la République décentralisée).

Fiscalité : elle désigne à la fois l'ensemble des lois relatives à la détermination et au recouvrement des impôts ainsi que l'ensemble des impôts et des taxes qui existent.

Intercommunalité : c'est le regroupement des communes au sein d'un établissement public soit pour assurer certains services (ramassage des ordures, transports urbains, assainissement de l'eau...) soit pour élaborer des projets de développement économique. Les communes se regroupent donc dans un EPCI, établissement public de coopération intercommunale.

Territoire : une portion de l'espace terrestre délimitée qui est occupée et appropriée et aménagée par un groupe d'individus, appelés acteurs territoriaux, dans le but de satisfaire leurs besoins.

Collectivités territoriales : qui fait quoi ?			
	Région	Département	Commune et groupement de communes
Formation professionnelle 	Apprentissage, formation continue		
Action sociale 		Prestations sociales (APA, RMI-RMA, FSA), aide à l'enfance, aux handicapés	Centre communal d'action sociale, crèches
Urbanisme 			Permis de construire, plan local d'urbanisme (PLU)
Enseignement 	Lycées Entretien des bâtiments, rémunération du personnel non enseignant	Collèges	Écoles Entretien des bâtiments
Loisirs 	Culture : patrimoine, enseignement, création, bibliothèques, musées, archives Sport : construction et entretien des équipements, subventions aux associations Tourisme : comité régional	comité départemental	office de tourisme
Économie 	Aides aux entreprises	Aides aux entreprises	Aides aux entreprises
Transports 	Transports ferroviaires régionaux (TER)	Réseaux de cars et sociaux non urbains	Réseau de bus urbains
Sécurité 		Incendie et secours	Police municipale
Grands équipements 	Ports fluviaux	Ports de commerce et de pêche	Port de plaisance

Source : La documentation Française

LES 18 RÉGIONS FRANÇAISES
au 1er janvier 2016

